

monde; et ce mouvement en faveur du *Home Rule* a autant que jamais mes sympathies, et, autant que jamais, je suis franchement convaincu de la justice de la cause qui a été plaidée par l'habile chef du peuple irlandais au parlement anglais, M. Parnell. Je doute de l'opportunité de la présente motion, et c'est ce à quoi je désire arriver. Je suis heureux que le très honorable chef du gouvernement ait fait la proposition qu'il a faite, car je préférerais de beaucoup que le vote ne fût pas pris sur cette motion. Je préférerais que l'honorable monsieur retirât cette motion, vu qu'il a reçu du premier ministre l'assurance qu'il lui sera donné de proposer la résolution d'une façon régulière. Le seul motif qui a porté l'honorable monsieur à proposer la résolution comme il l'a fait, c'est qu'il pouvait arriver qu'il n'eût pas l'occasion de le faire plus tard; mais après l'assurance de l'honorable premier ministre que cette occasion sera donnée, je ne pense pas qu'il devrait insister sur sa motion. Naturellement c'est un amendement à une motion demandant que la Chambre se réunisse en comité des subsides, sans arrangement avec le gouvernement et sans qu'un avis ait été donné. En conséquence, je pense que l'honorable monsieur devrait le retirer. Alors, il serait donné aux honorables messieurs de ce côté-ci de la Chambre, lesquels, dans son opinion, ont manqué à leur devoir, de s'aboucher avec lui. Nous ne prétendons pas que tout ce que nous pouvons dire influencera ses opinions; nous n'espérons pas cela; mais je crois que nous avons le droit de lui dire que, prenant autant d'intérêt à cette question qu'il peut en prendre lui-même, il nous serait peut-être possible de rédiger une motion qui serait adoptée maintenant par cette Chambre. Nous pourrions peut-être rédiger une motion qui serait présentée à la Chambre et adoptée unanimement, et l'honorable monsieur admettra avec moi, j'en suis sûr, qu'une semblable motion aurait plus de valeur qu'une motion qui nécessiterait une division. Je ne suis pas ici pour discuter quels changements nous pourrions demander; cela pourrait être discuté parmi ceux qui sont spécialement intéressés et auxquels on pourrait soumettre la question. Si l'honorable monsieur pense que cela répond à ses vues et que nous arrivions à nous entendre, je ne continuerai pas mes remarques; mais s'il pense qu'il ne puisse pas s'occuper de ma demande, je devrai solliciter l'indulgence de la Chambre pour faire de nouvelles remarques sur la question.

M. BLAKE : Je me suis levé en même temps que l'honorable monsieur afin de m'en rapporter à la proposition de l'honorable premier ministre. Je n'ai pas le droit de répondre aux observations de l'honorable monsieur, excepté à celles qui ont trait à la question. Après l'énoncé fait par le premier ministre, bien que, d'après moi, il eût pu être fait dans un meilleur esprit, et après l'énoncé du ministre du revenu de l'intérieur, bien que, d'après moi, il eût pu être fait dans un esprit un peu meilleur, je dirai immédiatement que je consens volontiers à ce que l'on accorde un délai raisonnable pour la mise en pratique des suggestions de ces honorables messieurs. Le but que je veux atteindre est le même que celui de l'honorable monsieur, c'est-à-dire, l'adoption à l'unanimité d'une motion; et puisqu'il espère produire un tel résultat, par la ligne de conduite qu'il propose de suivre, je suis disposé à adopter cette ligne de conduite. Néanmoins, je ne veux pas, sans tenir compte des circonstances, que nous ajournions la question à plus tard que demain, car, autant que je puis le savoir, la deuxième lecture du bill est fixée à jeudi, et c'est pour cela que je dis que c'est au dernier moment.

Sir JOHN A. MACDONALD : La deuxième lecture est fixée au 10.

M. BLAKE : Non, au 6.

Sir JOHN A. MACDONALD : On l'a remise au 10, car le 6, un événement tragique a eu lieu à Dublin.

M. COSTIGAN

M. BLAKE : L'honorable monsieur a sans doute des renseignements plus récents que les miens. Je me suis renseigné d'après la lettre de Justin McCarthy, publiée dans les journaux d'aujourd'hui; mais, après la déclaration de l'honorable monsieur, je prendrai la journée de jeudi au lieu de celle de mercredi. Quant à la motion, je choisirai la même occasion que l'honorable monsieur a choisie lorsqu'il a présenté sa résolution; c'est-à-dire, que je choisirai le moment où l'on proposera que la Chambre se réunisse en comité des subsides. Quant à la formule de la motion, je serai très heureux de m'aboucher avec l'honorable monsieur ou tout autre membre de la Chambre dans le but de régler cette motion.

M. COSTIGAN : L'honorable monsieur dit qu'il suivra la ligne de conduite que j'ai suivie dans une circonstance précédente. Il est impossible que l'honorable monsieur suive cette ligne de conduite.

M. BLAKE : Je n'ai pas dit que je prendrais la même attitude; j'ai dit que je choisirais la même occasion, c'est-à-dire, la motion demandant que la Chambre se réunisse en comité.

M. COSTIGAN : L'honorable monsieur a choisi cette occasion, mais non de la même manière. Il sait que la décision que j'ai prise de proposer ma résolution en amendement à la motion demandant la réunion de la Chambre en comité des subsides, a été prise après que j'eusse consulté les deux partis de la Chambre et après que le gouvernement eût consenti à la chose, tout comme l'honorable monsieur consent aujourd'hui à fixer un jour pour présenter sa résolution. Nous savions ce que la motion comportait; les honorables députés l'avaient vue et étaient prêts à la discuter.

M. BLAKE : Non.

M. COSTIGAN : Oui.

M. BLAKE : L'honorable monsieur a mis son avis à l'ordre du jour. J'étais prêt, au jour fixé, à discuter cet avis de motion, mais la motion de l'honorable monsieur différerait du tout au tout de l'avis qui figurait à l'ordre du jour. C'était une motion dont les députés n'avaient eu aucun avis; à l'exception de ceux que l'honorable monsieur avait pu consulter privément. La majorité des députés n'en avait pas entendu parler, et l'on nous demandait de la décider sans qu'il nous eût été donné de faire des suggestions au sujet de sa rédaction ou au sujet de sa forme.

M. COSTIGAN : L'honorable monsieur se trompe.

M. BLAKE : Non.

M. COSTIGAN : Je donnerai ma version.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

M. COSTIGAN : Je ne sache pas que j'aie beaucoup à ajouter aux quelques mots que j'ai dit avant six heures. Dans le cas où la proposition du premier ministre serait accueillie défavorablement par l'auteur de l'amendement maintenant soumis devant la Chambre, je pense que la seule ligne de conduite à suivre, comme question d'amour-propre, en tant que la chose me concerne personnellement, serait de montrer à l'honorable chef de la gauche que je proteste contre l'attitude qu'il prend en se constituant le seul juge de la ligne de conduite que nous devons suivre.

Quelques DÉPUTÉS : Oh! oh!

M. COSTIGAN : Il peut arriver que les honorables députés de la gauche n'approuvent pas ce que je dis; je n'espère pas qu'ils l'approuvent. J'ai fait une proposition raisonnable; le premier ministre en a faite une de même nature.

M. BLAKE : Qui est acceptée.